

CONSEIL MUNICIPAL DE CHARME

Compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 septembre 2021 à 20h.

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BORNE, Maire.

Date de la convocation : le 4 septembre 2021

Présents : Madame Sabrina Béchieau, Madame Agnès Baudrillart, Monsieur Robert Claeysens, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux, Monsieur Benoît Fradin (arrivé à 21h05), Monsieur Frédéric Barbarit.

Absents excusés : Monsieur Christian Drecq, Madame Sylviane Drecq.

Secrétaire de séance : Monsieur Robert Claeysens.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 août 2021:

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-verbal de la séance du 12 août 2021 et appose ses signatures au registre.

1 – DM Pour crépi et travaux supplémentaires de la mairie

Pour payer ces deux factures BRE pour le crépi et Théraud pour les autres travaux il est nécessaire de prendre 7000 € sur le 615221 "Entretiens bâtiments publics" en fonctionnement pour les mettre en investissement sur le 255 "Toiture mairie".

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité des 8 membres présents.

2 - DM Budget école "Fonctionnement"

Pour annuler un titre régie cantine de 2020, il est nécessaire, à la demande de Mme Lizot, perceptrice, de provisionner le compte 673 "Titres annulés" de 200 € (Provision large) pris sur 6068 "Autres fournitures".

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité des 8 membres présents.

3 – Signature convention "Redevance spéciale collectivités" avec CALITOM

La « redevance spéciale collectivités » permet de ne pas faire supporter aux ménages le coût de la collecte et de l'élimination des déchets non ménagers. Cette redevance qui n'était jusqu'alors pas appliquée aux communes va être élargie à l'ensemble des producteurs non-ménages du territoire.

Le point a été fait avec CALITOM sur les volumes les mieux adaptés collectés dans les quatre établissements communaux (Mairie et salle des fêtes, école, cimetière, stade).

L'organisme propose de signer une convention sur ces nouveaux tarifs.

- Cimetière: Prise en charge communale : **aucune redevance.**
Mairie: TEOM de 163€ TTC inchangée.
- École : TEOM de 139€ TTC inchangée
- Stade : diminution du volume du contenant de 240l au lieu de 600l pour **311,96€ TTC de redevance spéciale.**

Le conseil donne l'autorisation de signature de la convention à l'unanimité des 9 membres présents.

4 – Constat de désaffectation du chemin ZX 117

Les conclusions de l'enquête publique sont favorables au projet de désaffectation et d'aliénation du chemin rural cadastré ZX 117 sur la commune, au lieu nommé "La tranche", dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque.

Monsieur le Maire propose de constater la désaffectation du chemin rural ZX 117 et la possibilité pour la commune de pouvoir l'aliéner.

Le conseil approuve cette constatation à l'unanimité des 9 membres présents.

Questions diverses

- Mutuelles des agents :

A compter du 1er janvier 2022 la convention avec la mutuelle MNT prend fin. La commune avait donné pouvoir au Centre de Gestion pour négocier avec les différents organismes de complémentaire santé et prévoyance. **MNT** a été choisi pour le volet "santé" et **TERRITORIA** pour le volet "Prévoyance".

Le décret 2011-1474 prévoyant la possibilité pour les collectivités de participer financièrement à ces contrats pour alléger la part de la cotisation des agents qui se sentiront reconnus et mieux protégés, la commune a décidé d'apporter sa participation aux agents adhérents.

- Travaux :

Engagement des travaux de réfection de la rue Haute et rue transversale très prochainement.

- Lotissement :

Un nouveau projet d'extension du lotissement "Le clos du Mas" va être proposé par Maisons Charentaises.

- Rentrée scolaire : Le RPI compte désormais 116 élèves contre 95 l'an dernier. L'école de Charmé accueille 24 élèves soit 9 en CM1 et 15 en CM2.

- Commission Communication : Chantal Machet et Sabrina Béchieu souhaitent intégrer la commission communication. Le conseil municipal délibèrera sur ce point lors du prochain conseil municipal.

- Accueil des randonneurs de l'association des amis de Saint Jacques de Compostelle d'Angoulême: Dans le cadre de l'été roman, la CdC Cœur de Charente organise une randonnée pédestre entre Aizecq et Charmé le samedi 11 septembre. Monsieur le maire sera absent et demande que quelques élus le représentent. Jean-Michel Rabioux, Chantal Machet et Robert Claeysens assureront l'accueil et l'organisation du pot de l'amitié.

A 00h06, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil le jeudi 14 octobre à 20h.